

L'Etoile de la Mer

« Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer
... levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. »

(Saint Bernard de Clairvaux)



La FSSPX
au service de l'Église

N° 651 – Mars 2020

Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Monseigneur Marcel Lefebvre : apôtre et archevêque intrépide

EN 1948, UN AN APRÈS SON ARRIVÉE À DAKAR, M^{gr} Lefebvre est nommé par Pie XII délégué apostolique pour l'Afrique française (1948-1959), c'est-à-dire les treize territoires comprenant le Maroc (protectorat), le Sahara, l'AOF, l'AEF, Madagascar, La Réunion et Djibouti.

Le délégué doit visiter les quarante-sept diocèses, vicariats et préfectures apostoliques de sa juridiction, créer de nouveaux vicariats, proposer des candidats à l'épiscopat, et fonder des conférences épiscopales dans chaque pays. Il applique ainsi docilement les directives du Saint-Siège, même s'il ne tarde pas à constater que les conférences épiscopales, lorsque leur fonction n'est pas strictement limitée, détruisent le libre exercice du pouvoir des évêques dans leur diocèse.

En 1955, Dakar est érigé en archevêché et M^{gr} Lefebvre en devient le premier archevêque.

Il établit à Dakar une cellule de la Cité catholique, une association de laïcs fondée en France et vivement combattue par certains évêques parce qu'elle regroupe des laïcs fermement décidés à œuvrer au règne social et politique du Christ-Roi. Ils sont la bête noire des

chrétiens progressistes, perméables aux idées libérales et socialistes. L'évêque invite pourtant son chef, Jean Ousset, et bientôt s'ouvrent des cellules d'indigènes.

M^{gr} Lefebvre soutient et recommande la Cité catholique. Il y voit « une pépinière d'animateurs d'action catholique animés du plus pur esprit de l'Église », un exemple emblématique de l'action catholique telle que l'a conçue saint Pie X pour « restaurer toutes choses dans le Christ » dans la société civile.

Les Lettres pastorales et les directives de l'archevêque de Dakar à ses prêtres reflètent sa double formation romaine et spiritaine : d'abord solliciter par la prière l'action du Saint-Esprit dans l'âme du missionnaire et de ceux auxquels il est envoyé ; ensuite utiliser en priorité les moyens surnaturels : prédication, catéchisme, école catholique, sainte messe et vie sacramentelle. Ils doivent passer avant les moyens matériels.



POUR le cinquantième anniversaire de la fondation de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, le pèlerinage de Pentecôte, les 30-31 mai et 1^{er} juin, a pour thème « Pour l'honneur de la Sainte Église ». Notre Supérieur Général nous dit : « Cinquante ans d'existence, de combat, de fidélité. Comment ne pas remercier Notre Seigneur d'avoir veillé pendant tout ce temps sur notre embarcation qui fut lancée sur la mer agitée de l'après-concile Vatican II ? Comment ne pas se tourner vers la figure de notre cher et vénéré fondateur, M^{gr} Lefebvre, pour apprendre ce qu'il peut nous enseigner, à nous qui sentons peut-être la fatigue et la lassitude d'un combat qui dure, à nous qui peut-être ne l'avons jamais connu ou rencontré en personne ? C'est ce que nous ferons durant ces trois jours de marche. Nous marcherons, guidés par ses exemples, par ses vertus, principalement sa prudence, la religion dont il a fait preuve, et sa persévérance. »

Nous trouvons une foule de petits textes dans le *Dossier doctrinal et spirituel* (sur 236 pages pour 10 euros seulement) illustrant M^{gr} Lefebvre : évêque prudent, religieux de Dieu, zélé pour le règne du Christ, se dressant contre l'irrégion d'Assise et l'œcuménisme, et modèle de la fidélité à la Tradition et de la persévérance.

Abbé Michel Rebourgeon

Mgr Lefebvre rend caduc le principe, suivi jusqu'alors, de confier chaque vicariat à une congrégation missionnaire particulière : la Guinée aux spiritains, la Côte d'Ivoire aux Missions africaines de Lyon, etc. Il contribue ainsi à la constitution de véritables Églises locales dont la hiérarchie de demain sera autochtone. Tel est, selon les directives pontificales, le but intégral de la mission.

On a dit M^{gr} Lefebvre opposé aux indépendances des colonies. À dire vrai, il les estimait surtout prématurées. Ces jeunes pays d'Afrique, qui ne sont pas de véritables nations, et qui sont loin d'être christianisés en profondeur, risquent en effet d'être victimes du communisme ou de tomber aux mains de l'islam.

Cela causerait, estime l'archevêque de Dakar, un grave dommage à l'Église. De fait, c'est ce qui devait se produire un peu partout.

Sans être nonce, le délégué remplit une fonction diplomatique vis-à-vis des autorités civiles françaises. Il sait s'attirer la sympathie des gouverneurs, même s'ils sont, pour beaucoup, francs-maçons.

Depuis 1944, l'idée de l'indépendance des colonies fait son chemin. En Guinée, le 25 août 1957, Sékou Touré réclame avec violence l'indépendance immédiate. Inquiet, l'archevêque obtient de Pie XII une mise en garde des peuples africains contre un nationalisme aveugle qui pourrait les jeter dans le chaos : l'encyclique *Fidei donum* reprend ainsi l'avertissement du *Radio-message de Noël 1955*. Néanmoins le président Senghor, soutenu par le général de Gaulle, qui a eu à ce sujet plusieurs entretiens avec l'archevêque, proclame le 20 juin 1960 l'indépendance du Sénégal.

Pour M^{gr} Lefebvre, l'immense bienfait de l'indépendance ne peut se réaliser que dans l'ordre social-chrétien. Il doit donc réagir à la position ambiguë de Senghor, ce qu'il fait le 26 mars 1961 dans une lettre pastorale, d'où il ressort que « le socialisme africain du croyant Senghor était une contradiction dans les termes, "Socialisme religieux, socialisme chrétien sont des contradictions : personne ne peut en même temps être bon catholique et vrai socialiste", avait écrit Pie XI dans *Quadragesimo anno* ».

Chaque année, M^{gr} Lefebvre vient à Rome. Il rencontre le secrétaire de la Sa-

crée Congrégation de la Propagation de la Foi, et doit parfois insister pour obtenir des subsides.

Surtout, il rend visite au pape. Pie XII lui dit ses craintes d'une mainmise communiste en Afrique, comme elle a lieu en Chine, d'où les missionnaires sont expulsés : « Préparez une Église africaine », dit le Pontife. M^{gr} Lefebvre écoute et partage ce souci. Mais quand il rend compte au pape de son action, Pie XII s'étonne du nombre croissant de prêtres, religieux et religieuses de toutes sortes d'instituts, d'Europe et d'Amérique, que Marcel Lefebvre attire à Dakar et qu'à son exemple, ses collègues font venir dans leurs diocèses.

L'archevêque fait alors comprendre au Souverain Pontife la réalité africaine : « Très Saint-Père, une Église autochtone ne peut croître toute seule. Si je fais venir en Afrique tant de congrégations missionnaires ou enseignantes, c'est pour accélérer le développement de cette Église d'Afrique ; l'Afrique aura encore besoin de missionnaires et de l'influence de l'Europe. »

Ce n'est pourtant pas l'avis général partagé à Rome...

« Pie XII, dira-t-il, était un homme qu'on n'approchait qu'avec un grand respect.



Mais il savait écouter ; une certaine sympathie s'est établie entre nous. Il comprenait mon combat. »

Quant à Pie XII, il dira un jour à un visiteur, M. Winckler : « Vous avez vu cet homme qui vient de sortir de chez moi ? C'est M^{gr} Lefebvre, le meilleur de mes délégués apostoliques ».

Comme président de la conférence épiscopale de l'Ouest africain, il est nommé en 1960 membre de la commission centrale préparatoire au concile Vatican II.

Jean XXIII, qui succède en 1958 au pape Pie XII, n'entend pas le langage de M^{gr} Lefebvre. Il nomme l'archevêque de Dakar à l'humble évêché de Tulle, en France (1962), un diocèse en difficulté dont le séminaire vient de fermer.

Aussitôt le nouvel évêque abonde en projets : regrouper ses prêtres isolés et misérables, faire d'eux les instituteurs de petites écoles catholiques, construire un nouveau collège de garçons et rouvrir son séminaire : « Rien n'est perdu » dit-il. À Tulle, ses collaborateurs le jugent « excellent évêque de terrain, très proche de ses prêtres ».

Mais six mois plus tard, Marcel Lefebvre est élu Supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit, tandis que s'ouvre le concile Vatican II.

Lors de l'avant-dernière session préparatoire, en juin 1962, il assiste avec stupeur à la grave altercation qui oppose le cardinal Ottaviani, représentant de la doctrine romaine, au cardinal Bea, figure de l'aile libérale et novatrice.

Le 11 octobre, s'ouvre enfin le 21^e concile œcuménique de l'Église catholique. Aussitôt les libéraux manœuvrent pour s'emparer des commissions de travail et provoquer le rejet des schémas préparatoires. Le pape Jean XXIII laisse faire et cette situation dramatique alerte M^{gr} Lefebvre. Il intervient publiquement plusieurs fois et dénonce l'inspiration libérale et les erreurs modernisantes contenues dans les nouveaux schémas.

Mais son action est surtout pratique. Secondé par deux évêques brésiliens combattifs, Antonio de Castro Mayer et Geraldo de Proença Sigaud, aidé par le cardinal Arcadio Larraona, Préfet de la Congrégation des rites, il organise un secrétariat avec deux prêtres. Avec l'aide de théologiens amis, usant de moyens de fortune, il informe les pères conciliaires de ce qui se trame tout en organisant la riposte. Par quatre fois, le schéma sur la liberté religieuse, qu'il juge le plus faux et le plus nocif, est bloqué.

À partir de la deuxième session, en 1963, se forme un groupe d'environ 250 pères, le *Coetus Internationalis Patrum* (groupe international de pères), dont il assure la présidence.

(à suivre)

(tiré du site de la Fraternité : fsspx.org)

Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin

2221 av. de la Résistance

83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18h30 (sauf 1^{er} vendredi du mois);
- samedi : 7h45 (sauf 1^{er} du mois).

Église Sainte-Philomène

125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9h30 et 18h30

sauf : Noël, Pâques, Pentecôte, Assomption et premier dimanche de juillet (se renseigner).

Semaine :

- jeudi : 18h30;
- 1^{ers} vendredi et samedi du mois : 18h30.

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,

83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures.

Semaine :

- lundi : 7h30;
- mardi et jeudi : 7h15;
- mercredi et vendredi : 9h05;
- samedi : 8 heures;
- vacances scolaires : 8 heures (se renseigner).

Conférences et réunions



- **Réunion du Cercle Saint-Michel** (cercle d'étude doctrinale, historique et politique, pour servir au Règne du Christ et à la Contre-révolution): le **vendredi 20 mars**, au Prieuré à 19h15. Étude de *Pour qu'il règne* de Jean Ousset (2^e partie, 4^e chapitre: « *Le catholicisme libéral* »).
- **Catéchisme pour adultes**, par M. l'abbé Rebourgeon: le **vendredi 13 mars**, de 14h50 à 16 heures, à Saint-Pré.
- **Catéchisme pour adultes**, par M. l'abbé Rebourgeon: le **lundi 23 mars**, à 20h30, à Saint-Pré.
- **Cours du soir**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu: le **vendredi 20 mars**, à 20h30 chez M. et M^{me} Daget. Sujet: *Les Béatitudes*.
- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu: le **samedi 21 mars**, à 19h30 chez M. Grégory Martin. Sujet: *Les Béatitudes*.

Annonces diverses

- Les différentes **conférences** pour tous les fidèles sont indiquées dans le tableau ci-contre!
- Le **samedi 14 mars, Récollecion au Prieuré des Tertiaires de la Fraternité Saint-Pie X et des Chevaliers de l'Immaculée** au Prieuré. Programme : 9 h 45 Prière d'ouverture – Instruction – temps libre/confessions – Messe – déjeuner tiré du sac – temps libre – Chapelet – Instruction - temps libre/confessions – Salut du Saint Sacrement – goûter – clôture à 17 h 15.
- Notre **Pèlerinage annuel à Cotignac** aura lieu le **dimanche 15 mars** prochain et sera présidé par M. l'Abbé Patrick de La Rocque, prier du Prieuré Saint-Joseph de Nice!
- Le **pèlerinage annuel à Cotignac** aura lieu le **dimanche 15 mars** prochain!
- Les **28 et 29 mars**, aura lieu le **pèlerinage des jeunes**, de Cotignac (monastère de Saint Joseph) à la grotte de la Sainte-Baume.
- **Dimanche 5 avril: Adoration perpétuelle** qui consiste en une **adoration du Très Saint Sacrement à l'église Sainte-Philomène, de la fin de la messe de 9h 30 à 18h 20**. Les **intentions générales** sont: la victoire sur les ennemis intérieurs et extérieurs de l'Église; la conversion de Rome et des évêques à la Tradition; la sanctification des prêtres et des candidats au sacerdoce; l'éveil de nombreuses vocations.
- Le **pèlerinage de doyenné à la Sainte-Baume**, organisé par le Prieuré de Marseille, aura lieu les **2 et 3 mai**.
- La **cérémonie de confirmations** aura lieu cette année le **samedi 6 juin** à Saint-Pré.
- La **kermesse du prieuré** aura lieu le **dimanche 5 juillet**.

Chronique

Nous avons perdu récemment trois de nos fidèles paroissiens et nous assurons leur famille de notre soutien et de nos prières. **M. Jean-Louis Hausermann** dont les obsèques ont eu lieu à la Valette-du-Var le 30 août, **M^{me} Huguette Melzani** à l'église Sainte-Philomène le 26 décembre 2019 et **M. Jacques Tudury** à l'église Sainte-Philomène également le 3 janvier 2020.

Requiescant in pace !



Sortie du **Groupe des jeunes de Sainte-Philomène** à Bandol pour visiter une vedette de la Société Nationale de Sauvetage en Mer.



Première communion de **Gauthier Joly** le 26 janvier, à Saint-Pré.



Baptême de **Constance Georgin** le 2 février, à Saint-Pré.



Première communion d'**Alban Daget** le 2 février, à Saint-Pré.



Baptême de **Roseline du Laurens** le 15 février, à Saint-Pré.



Sortie escalade du **Groupe des jeunes de Sainte-Philomène** à Ollioules le 15 février.

DES PROFONDEURS DE NOS CŒURS, livre écrit par Benoît XVI et le C^d Robert Sarah, a paru le 15 janvier 2020 aux éditions Fayard. Le livre se compose d'une introduction et d'une conclusion signées des deux auteurs, et d'un texte personnel de chacun. Cette recension se limite au texte de Benoît XVI qui défend le célibat sacerdotal.

Benoît XVI défend le célibat sacerdotal

Benoît XVI s'emploie à « mettre en lumière la structure exégétique fondamentale qui permet une juste théologie du sacerdoce » afin de pallier le « défaut méthodologique dans la réception de l'Écriture comme Parole de Dieu », à l'origine de la crise actuelle du sacerdoce : grave aveu d'un ancien Préfet (1982-2005) chargé de protéger la foi. Il dénonce à ce sujet « l'abandon de l'interprétation christologique de l'Ancien Testament » qui « a conduit de nombreux exégètes contemporains à une théologie déficiente du culte ». À tel point que « certains en sont arrivés à récuser la nécessité d'un sacerdoce authentiquement cultuel dans la Nouvelle Alliance ».

J. Ratzinger reconnaît avoir, dans l'immédiat post-Concile, « cru devoir présenter le prêtre du Nouveau Testament comme celui qui médite la Parole, et non comme un « artisan du culte » ». Pour corriger cette grave déviation, Benoît XVI défend aujourd'hui une exégèse de l'Ancien Testament centrée sur le Christ. Son analyse utilise la notion de « ministères » : apôtre – évêque – prêtre.

Benoît XVI décrit le remplacement du Temple par le corps de Jésus-Christ, l'institution d'un culte nouveau au cours de la dernière Cène, et la formation de la hiérarchie de la Nouvelle Alliance, qui remplace celle de l'Ancienne.

Mais, note-t-il, l'ancien sacerdoce était héréditaire, ce qui n'est plus le cas pour le sacerdoce du Christ qu'il transmet à son Église. Ce qui oblige chaque génération à prier pour recevoir de Dieu les vocations dont l'Église a besoin.

Et, ajoute-t-il, « Très vite [...] la célébration régulière, et même quotidienne, de l'Eucharistie est devenue essentielle pour l'Église. [...] Cela eut une conséquence importante », à savoir, le célibat ecclésiastique.

Benoît XVI souligne que « les prêtres [de la Loi mosaïque] étaient rigoureusement tenus de respecter l'abstinence sexuelle dans les périodes où ils exerçaient le culte et étaient donc en contact avec le mystère divin. La relation entre l'abstinence sexuelle et le culte divin fut absolument claire dans la conscience commune d'Israël ». Il mentionne le passage où le prêtre Achimélech ayant demandé à David si lui et ses hommes remplissent cette condition, leur donne les pains consacrés en nourriture (I Rois XXI, 4).

Les prêtres de l'Ancien Testament exerçaient leur sacerdoce par période, ainsi « le mariage et le sacerdoce étaient compatibles ». Or, pour les prêtres du Nouveau Testament, il ressort que : « De la célébration quotidienne de l'Eucharistie, qui implique un état de service de Dieu permanent, naquit spontanément l'impossibilité d'un lien matrimonial ». Argument qui prêche en faveur du célibat sacerdotal. Benoît XVI rappelle que **le célibat est aussi**

ancien que l'Église, car « les hommes mariés ne pouvaient recevoir le sacrement de l'Ordre que s'ils s'étaient engagés à respecter l'abstinence sexuelle ». Ce que maintes études ont déjà démontré.

Ensuite, Benoît XVI analyse trois textes scripturaires qui illustrent les exigences du « culte en esprit et en vérité » (cf. Jn IV, 23-24). L'auteur s'explique : « l'acte cultuel passe désormais par une offrande de la totalité de la vie dans l'amour. Le sacerdoce de Jésus-Christ nous fait entrer dans une vie qui consiste à devenir un avec lui et à renoncer à tout ce qui n'appartient qu'à nous. Tel est le fondement pour les prêtres de la nécessité du célibat ».

- **Le Psaume XV** (versets 5 et 6 : « Le Seigneur est la part de mon héritage et de mon calice ; c'est vous qui me rendez mon héritage »), rappelle Joseph Ratzinger, « était utilisé avant le concile Vatican II durant la cérémonie de tonsure qui marquait l'entrée dans le clergé ». Dans la Loi Mosaique, ce psaume rappelait que la tribu de Lévi, dont étaient issus les prêtres, ne possédait aucune terre en Israël, à la différence des autres tribus parce qu'elle était consacrée à Dieu, dévouée au service du Temple, et que Dieu lui-même était son héritage. Dans la Nouvelle Loi, ce verset exprime l'acceptation dans le clergé.

- **La prière eucharistique II de la messe de Paul VI**, mais c'est en fait une citation du Deutéronome (X, 8 & XVIII, 5-8) : il s'agit pour la tribu de Lévi, de « se tenir devant Dieu et le servir ». Benoît XVI la commente et l'applique au sacerdoce catholique.

- **La prière sacerdotale du Christ** (Évangile selon saint Jean, chap. XVIII). Benoît XVI commente surtout le verset 17 : « Consacre-les [sanctifie-les] dans la vérité ». Pour lui, cela illustre le résultat de l'ordination sacerdotale : puisque le Christ est la Vérité, le prêtre par son ordination est immergé en Jésus-Christ. Cela signifie que le prêtre doit devenir un avec le Christ, qu'il doit être purifié et envahi par Lui, « pour que ce soit Lui qui parle et agisse » dans le prêtre.

Erreurs sur le sacerdoce

Tandis que le concile de Trente a mis en lumière la théologie du Sacerdoce du Christ et de ses ministres pour démentir le protestantisme, Benoît XVI reste tributaire d'une « théologie » moderne, sinon moderniste², à laquelle Joseph Ratzinger a contribué, ce

1 « Dominus pars hereditatis meae et calicis mei, tu es qui restitues hereditatem meam mihi », ce qu'un prêtre traditionnel connaît par cœur !

2 Les modernes affirment que le Nouveau Testament n'attribue jamais le sacerdoce qu'au Christ ou au Peuple des baptisés, mais jamais à ses ministres. Selon eux, le sacerdoce découle du Peuple sacerdotal, il est un ministère du Peuple de Dieu. Les modernistes, au nom de l'œcuménisme, ont élaboré une nouvelle théologie du sacerdoce et de la messe avalisée par le concile Vatican II, lequel, en détournant un texte de Pie XII de son sens (*Lumen gentium* n°10, 21.9.1964) développe la thèse de sacerdoce « commun » qui oblitère la profondeur du sacerdoce catholique (l'aspect sacramentel et l'aspect cultuel, qui sont des notes constitutives du presbytérat), désormais élargi

qui l'amène à des affirmations tout à fait regrettables. Ainsi écrit-il : « **La crucifixion de Jésus n'est pas en elle-même un acte cultuel.** » La raison qu'il en donne est décevante : « Les soldats romains qui l'exécutent ne sont pas des prêtres. Ils procèdent à une mise à mort, ils ne pensent absolument pas à poser un acte relevant du culte. » Et encore : « La Croix de Jésus-Christ est l'acte d'amour radical dans lequel s'accomplit réellement la réconciliation entre Dieu et le monde marqué par le péché. C'est la raison pour laquelle cet événement, qui en lui-même **n'est pas de type cultuel**, représente la suprême adoration de Dieu. »

Cette glose oublie que le Christ – et lui seul – pose cet acte de culte : il est tout à la fois le Grand prêtre de la Nouvelle Loi et la divine Victime, seule digne d'être agréée par le Père. La mort de Jésus-Christ sur la Croix fut un véritable sacrifice. **Or le sacrifice est l'acte principal du culte dû à Dieu.** Les négations de Benoît XVI tombent indirectement sous la condamnation du concile de Trente : « Si quelqu'un dit que le sacrifice de la messe n'est qu'un sacrifice de louange et d'action de grâces, ou simple commémoration **du sacrifice accompli sur la croix** [...] : qu'il soit anathème », et, « Si quelqu'un dit que, par le sacrifice de la messe, on commet un blasphème contre le **très saint sacrifice du Christ accompli sur la croix** [...] : qu'il soit anathème³. »

Après avoir décrit l'aspect cultuel de la dernière Cène et nié celui de la Croix, le pape émérite écrit : « Dans tout cela, jamais il n'est directement question du sacerdoce ». Une telle erreur, le concile de Trente la condamne ainsi : « Si quelqu'un dit que par ces mots : « Faites ceci en mémoire de moi » (I Co. XI, 24-25) le Christ n'a pas institué les apôtres prêtres, ou qu'il n'a pas ordonné qu'eux et les autres prêtres offrent son Corps et son Sang : qu'il soit anathème. »

Conclusion

Dans le contexte actuel, la contribution de Benoît XVI au livre du C^d Sarah, défend avec courage le célibat ecclésiastique, s'oppose à ceux qui veulent ruiner cette discipline d'origine apostolique et profondément enracinée dans le sacerdoce que le Christ a transmis, en montrant le lien intrinsèque qui existe entre sacerdoce et célibat. Mais elle est gauchie par un attachement à une doctrine erronée sur le sacrifice, et donc sur le prêtre, vrai sacrificateur à la suite du Christ : *sacerdos alter Christus*.

Recension (résumée) de fsspx.news

à tout le Peuple de Dieu, revêtu du « sacerdoce commun », en affirmant l'existence de deux sacerdoce authentiques : le sacerdoce ordonné et le sacerdoce des laïcs, qui dépendraient chacun à sa manière de l'unique sacerdoce du Christ, tout en le représentant l'un et l'autre. Thèse à la base de revendications de laïcs dans la participation à la liturgie, comme le réclame le synode allemand actuellement, mais aussi de la réduction du prêtre à un ministre de ce Peuple, n'ayant qu'à représenter le Christ-Tête, réduction de son sacerdoce à sa laïcisation. Ainsi, le célibat sacerdotal n'est plus compris, même par les prêtres.

3 Sess. XXII, 17.9.1562, Denzinger 1753-1754.